

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Le gouvernement délaisse-t-il l'occupation du territoire au profit de la gestion de la densification?

Montmagny, le 28 juillet 2017—Le gouvernement délaisse-t-il l'occupation du territoire au profit de la gestion de la densification? La question semble tout à fait légitime à la lecture des nouvelles orientations en matière d'aménagement du territoire présentées dans les documents de travail en vue de son renouvellement.

Les élus de Chaudière-Appalaches se questionnent sur la vision du gouvernement transmise à travers la consultation régionale en matière d'occupation du territoire. « Ce qui était présenté comme une consultation du milieu était en fait une séance d'information sur les nouvelles orientations gouvernementales. Il n'y a pas eu de consultation. » À la lecture des documents de travail transmis, les élus ont été encore plus surpris de constater que les orientations proposées ne considèrent pas les préoccupations et les priorités des régions, mais principalement celles des grandes villes. « Les nouvelles règles ne proposent que de gérer la croissance, alors que les territoires ruraux sont confrontés à la dévitalisation de leur milieu. Le gouvernement laisse-t-il de côté le besoin de revitaliser les milieux? » questionne M. Hervé Blais, président de la TREMCA et préfet de la MRC de Bellechasse. « La gestion de la densification doit s'adresser aux grands centres urbains, mais ces règles ne peuvent pas être appliquées aux régions, ça ne répond pas à nos besoins, est peu applicable dans nos réalités et peut même amplifier nos problématiques et accélérer la décroissance », ajoute-t-il.

L'attrait même des municipalités rurales est justement la ruralité, avec toutes les qualités liées à l'espace, à la nature, à un esprit communautaire et une richesse de modes de vie propres aux réalités de chacun. Il faut protéger ces qualités plutôt que de transposer un aménagement de type urbain en région. « On dirait que le gouvernement considère les régions comme des banlieues-dortoirs des grandes agglomérations plutôt que de ce qu'elles sont réellement : des milieux de vie viables, dynamiques et avec un tissu social serré. » explique M. Blais. Par exemple, le nouveau cadre proposerait de devoir prioriser un pôle principal d'équipement et de services, ou encore de limiter toute construction à l'intérieur du périmètre d'urbanisation plutôt que de laisser les services disponibles dans les différents territoires. « Ça constitue un aller simple vers la dévitalisation, puisque l'exercice consiste à consolider un pôle au détriment des milieux de vie dans les municipalités locales. » ajoute M. Blais.

Étant donné les courts délais laissés à la consultation du MAMOT, qui doit se terminer fin juillet, les élus de la région n'ont pas pu se réunir en conseil d'administration pour adopter une résolution. Toutefois, les 10 territoires ont été consultés et sont unanimes sur leur besoin d'exprimer leur désaccord et tiennent à :

- Rappeler au gouvernement son engagement à laisser aux MRC le choix des mesures à mettre en œuvre sur leur territoire pour répondre aux orientations gouvernementales.
- Contester les nombreuses exigences et documents d'accompagnement proposés, lesquels impliquent un niveau de justification élevé reléguant au dernier plan les volontés et pouvoirs des conseils municipaux en matière d'aménagement.

- Exprimer leur désaccord vis-à-vis la révision proposée des outils de planification régionaux et locaux qu'exige la vision gouvernementale puisqu'elle implique des ressources humaines et financières que les MRC et les municipalités n'ont pas, pour la majorité d'entre elles.
- Demander de revoir les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) en fonction des réalités du Québec rural et non pas uniquement dans une vision métropolitaine et centralisée de l'aménagement du territoire.
- Demander que le gouvernement tienne davantage compte de la nouvelle stratégie d'occupation et de la vitalité du territoire.
- Exiger une nouvelle consultation régionale sur le contenu des OGAT à la suite de la prise en compte des différentes préoccupations régionales et municipales exprimées
- Rappeler que l'objectif du gouvernement devrait être le partage de la richesse pour favoriser l'occupation entière du territoire, plutôt que la centralisation qui ne se base que sur des mesures de rationalisation économique avec un manque de vision à long terme des impacts sur l'occupation du territoire québécois.

L'occupation du territoire est un des principaux défis du monde rural et chaque famille qui vient s'y établir a des impacts positifs sur toute la communauté. Ça garde le village ouvert (écoles, garderies, etc.), les services accessibles, c'est bon pour tout le monde, incluant les agriculteurs, la gestion des forêts et de la faune. Ce sont des gens qui font de l'agriculture, des gens qui gèrent les forêts et la faune, si les gens quittent, toutes ces activités seront menacées. L'établissement de normes strictes pour l'établissement de nouveaux résidents n'a pas sa place dans les régions avec des grands espaces inutilisés, on peut avoir des modes de gestion plus souple.

L'un des exemples du manque de compréhension des réalités des régions : le nouveau cadre propose des façons d'assurer le développement cohérent dans la construction de nouvelles écoles. En milieu rural, la réalité est que plus de la plupart des écoles sont menacées de fermeture... et pourtant, aucun outil n'est proposé dans le cadre pour gérer cette décroissance. Les municipalités rurales ne cherchent pas à contrôler l'expansion des services, mais tentent désespérément de les maintenir, ce dont dépend leur avenir. Tous les services ne sont pas présents de manière égale et équitable dans chacune des municipalités rurales. Certaines ont déjà perdu leur caisse populaire, leur station d'essence, leur épicerie, et même leur école. Localement, chaque fermeture de services (public ou privé) est un clou dans le cercueil de la dévitalisation des municipalités rurales. Pour la population, cela signifie plus de kilomètres de route à parcourir pour avoir accès aux services qui se concentrent, de plus en plus, dans les pôles urbains. Doit-on comprendre alors que l'intention gouvernementale est d'accélérer la dévitalisation et la fermeture des villages?

À propos de la TREMCA

Formée en décembre 2015, la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA) est l'espace de concertation régional qui regroupe les 10 territoires de la région: les Appalaches, Beauce-Sartigan, Bellechasse, Les Etchemins, L'Islet, Lotbinière, Montmagny, La Nouvelle-Beauce, Robert-Cliche et la Ville de Lévis. Ses mandats sont de coordonner des dossiers ou projets touchant plusieurs territoires à la demande de ces dernières, de favoriser la concertation et le réseautage des élus et des acteurs socioéconomiques de la Chaudière-Appalaches, de définir les enjeux et priorités de la région, de représenter la région sur des instances nationales et les élus sur des instances régionales, et de prendre des positions sur les politiques et orientations gouvernementales ainsi que sur des projets ayant un impact sur la région.

-30-

Pour information :

Marianne Laroche, coordonnatrice
 Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches
 Cell. : 581 994-2752
 Courriel : mlaroche@chaudiere-appalaches.qc.ca
www.tremca.org